

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT n°4 DU 29/09/2025

Ouverture de la séance

En ce jour du 29/09/2025, le conseil d'établissement se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. le Proviseur.

La séance commence à 17h 00

Sont absents et excusés : voir liste émargement

Sont absents et non excusés :

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 20 pour un quorum de 12.

Le conseil d'établissement peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'établissement sont effectuées par : la direction de l'établissement

Monsieur le Proviseur dirige le CET et remercie les personnes présentes.

Point N° 1 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil d'établissement

Monsieur le Proviseur demande si les membres du CE ont des remarques à formuler vis-à-vis de l'ordre du jour, il ajoute un point supplémentaire concernant la présentation du PPMS.

Résultats des votes :

- Présents : 20
- Votants : 17
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages valablement exprimés : 17
- Pour : 17
- Contre: 0
- Abstention : 0

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité par les membres du CE.

Point N° 2 - Adoption du compte rendu du conseil d'établissement du 26/06/2025

M le Proviseur demande si tous les membres ont été destinataires du Compte rendu du Conseil d'établissement précédent, si un membre a des questions ou commentaires. M renollaud souligne une erreur sur une date à corriger.

M le Proviseur soumet ce compte rendu au vote :

Résultats des votes :

- Présents : 20
- Votants : 17
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages valablement exprimés : 17
- Pour : 17
- Contre: 0
- Abstention : 0

Point N° 3 - Point sur les travaux réalisés et investissement durant l'année scolaire 2025/2026

Point global sur les difficultés d'organisation du service administratif et financier en ce début d'année et remerciements à M le DAF Adjoint et ses équipes. M le Proviseur souligne le travail exceptionnel réalisé par M Kleiser et le remercie très chaleureusement. Il rappelle à l'ensemble des membres qu'en ce début d'année les dossiers sont traités par ordre de priorité.

M le Secrétaire Général par intérim présente les travaux réalisés durant la période estivale et les autres investissements :

2nd degré

Eté 2025 :

- Rénovation d'une salle de science
- Rénovation et travaux d'étanchéité au 2e étage du 2°
- Poursuite de l'installation de rideaux dans plusieurs salles

Projets de travaux :

- Plateau sportif : projet modifié en raison du coût en forte augmentation.
- Travaux et aménagements liés au plan canicule
- Aménagement du terrain

Marchés :

- Marché de restauration
- Marché de reprographie

Un représentant des parents demande si des travaux sur le parking sont prévus. La direction répond que non mais à part l'entretien habituel. La direction remercie l'engagement fort des parents sur le dispositif Sekupark et l'investissement remarquable de l'UPEA.

Point N° 4 -Bilan rentrée 2025

4.1) Bilan rentrée pour le primaire :

Mme la Directrice du primaire présente les nouveaux collègues

Mme Vanhamme a pris ses fonctions au 1.9.2025 en classe de CE2d. Elle succède à Mme Balme qui enseigne dorénavant en CP. Mme Vanhamme est professeure des écoles de l'Education nationale et arrive de Marseille.

Mme Delbecq a pris ses fonctions comme professeure de FLSCO en maternelle. Elle interviendra auprès de tous les niveaux en co-intervention dans les classes mais aussi en prenant en charge des groupes.

FLESCO

La vigilance de la directrice s'est portée sur deux priorités : d'une part, laisser aux élèves de petite section le temps nécessaire pour s'approprier leur nouvel environnement (lieux, adultes référents, fonctionnement), et d'autre part, renforcer l'apprentissage du français chez les élèves de grande section, dont les difficultés d'entrée dans la lecture sont bien souvent liées à un déficit de langage oral.

Mais il est important de ne pas négliger les PS qui seront pris en charge dans des petits groupes dans un second temps.

Il s'agit ici d'un poste nouvellement créé. Il nous faut donc avancer par expérimentation et

observer comment les choses évoluent.

Effectifs rentrée 2025 et structure pédagogique

Puis, elle présente les effectifs et la structure du primaire qui accueille 495 au 29/09/2025 (1 attendu au 1.10.2025) répartis sur 23 classes.

La structure pédagogique est constituée de 6 classes de maternelle accueillant en tout 134 élèves et 17 classes d'élémentaire avec en tout 353 élèves répartis comme suit :

GS	MS	PS
53	52	29

MS/GS	22	01/10/2025 5
PS/MS A	22	23
PS/MS B	22	

CP	CE1	CE2	CM1	CM2
77	74	65	79	67

Entité	Niveau	Classe	16/09/2025 5	29/09/25	01/10/2025 5
ELEMENTAIRE	CE1	CE1 A	17	17	17
	CE1	CE1 B	15	15	15
	CE1	CE1 C	16	17	17
	CE1	CE1 D	25	25	25
	CE2	CE2 A	22	22	22
	CE2	CE2 B	21	21	21
	CE2	CE2 D	22	22	22
	CM1	CM1 A	26	27	27
	CM1	CM1 B	26	26	26
	CM1	CM1 D	27	26	26
	CM2	CM2 A	23	23	23
	CM2	CM2 B	22	22	22
	CM2	CM2 D	22	22	22
	CP	CP A	20	19	19
	CP	CP B	19	19	19

MATERNEL LE	CP	CP C	19	19	19
	CP	CP D	20	20	20
					362
	GS	MGS A	20	20	20
	GS	MGS B	24	24	24
	GS	MMS/MGS	9	9	9
	MS	MMS A	23	23	23
	MS	MMS/MGS	13	13	13
	MS	MPS MMS A	8	8	8
	MS	MPS MMS B	8	8	8
	PS	MPS MMS A	14	14	15
	PS	MPS MMS B	14	14	14
					134
	Total		495	495	496

L'école a gagné des élèves aussi bien en maternelle (+10) qu'en élémentaire (environ + 10). Les arrivées de l'an dernier sont restées. A la rentrée de l'année scolaire 2024, l'école accueillait 472 élèves.

Elle présente ensuite les grandes orientations de sa politique sur l'année.

Un premier axe de travail portera sur l'inclusion scolaire

➤ En direction des équipes

○ *Action de formation*

Une journée de formation est prévue le vendredi 17 octobre 2025.

La matinée sera consacrée à des interventions généralistes visant à apporter des connaissances théoriques sur les troubles les plus fréquemment rencontrés en milieu scolaire.

L'après-midi, les enseignants et enseignantes participeront à des ateliers pratiques.

La problématique de cette journée est la suivante :

Comment rendre les apprentissages accessibles aux élèves en difficulté en raison de

différents troubles, en particulier lorsque l'enseignant n'est pas spécialisé ?

➤ En direction des élèves

○ *Équipe éducative (REE)*

Nous poursuivons la mise en place des réunions d'équipe éducative (REE).

L'année dernière, plus de 30 réunions ont été organisées.

L'équipe éducative est un espace d'échange autour de la situation d'un élève, en présence de ses parents. Il ne s'agit ni d'un lieu de jugement, ni d'une instance de décision.

En amont de chaque réunion, un travail approfondi est mené : observations en classe, tests éventuels, échanges avec l'équipe pédagogique... L'objectif est de pouvoir informer et orienter les familles de manière constructive et adaptée.

○ *Référent EBEP*

Ces observations et évaluations sont réalisées par le professeur référent EBEP, en lien étroit avec l'équipe pédagogique, et avec l'accord préalable des parents.

○ *Travail en coopération avec DYS et les professionnelles paramédicales*

L'école bénéficie de la présence de trois orthophonistes, dont une intervenant dans le système allemand, ainsi que d'un ergothérapeute.

Les suivis se déroulent sur le temps scolaire et sont ainsi intégrés durablement dans le parcours de l'élève.

Un second axe de travail porte sur une réflexion approfondie autour de l'enseignement de l'allemand.

Un travail important a été mené à la fois sur le nombre de groupes et sur la répartition des effectifs.

L'école accueille désormais un plus grand nombre de groupes d'allemand, ce qui a permis de réduire les effectifs et d'améliorer les conditions d'apprentissage.

- Les groupes 1 ne dépassent pas 12 élèves, et aucun groupe 1 n'est maintenu en CM2.
- De manière générale, les groupes sont de taille confortable, ce qui permet un meilleur accompagnement pédagogique.
 - *En maternelle*

Pour répondre aux besoins croissants, une enseignante supplémentaire, Mme Saliba,

intervient désormais aux côtés de Mme Uhl. Les élèves bénéficient de :

- 4h30 d'allemand hebdomadaire dès la moyenne section,
- et 5h en grande section.

Dans la classe de GSa (renforcement en allemand), les élèves reçoivent un enseignement équilibré dans les deux langues, avec une quotité horaire sensiblement équivalente en français et en allemand.

○ *Organisation en cas d'absence et remplacements*

Les cours d'EPS en allemand sont systématiquement assurés, grâce (quand) à une ressource humaine disponible.

En cas d'absence d'une enseignante d'allemand, nous faisons en sorte de :

- Réunir les groupes, lorsque les effectifs et les niveaux le permettent,
- Proposer des remplacements aux collègues d'allemand disponibles.
Chaque situation est traitée au cas par cas, dans le souci de maintenir la continuité pédagogique.

○ *Recherche*

La directrice est toujours à la recherche d'un ou d'une remplaçante en allemand pour renforcer l'équipe et sécuriser davantage les remplacements.

Pour conclure, la direction salue l'investissement des parents relais. Les représentants des parents expliquent qu'une formation à leur destination est mise en place pour toujours faciliter et améliorer la fluidité des rapports entre l'école et les familles.

4.2) Bilan rentrée pour le secondaire :

Mme la Proviseure Adjointe présente à son tour les nouveaux collègues (Mme Carette et M. Gimbert en français, Mme Hofmann en Allemand, Mme Bressanelli en anglais, M. Chouabi en SES), la structure et les effectifs du collège et du lycée. (cf. tableau en PJ)

Augmentation globale de date à date (+16) pour le 2nd degré. On note un retour de plusieurs familles du système allemand et l'arrivée d'élèves allophones (pays tiers) dans le dispositif FLESCO.

2 modifications notables de l'organisation pédagogique cette année:

- la création d'une 3ème classe de 6ème Internationale qui accueille, avec la mise en place de soutien et de remédiation, des élèves dont le niveau en allemand n'aurait pas permis d'intégrer une 6ème internationale "ancienne mouture"; l'objectif de cette nouvelle 6ème est d'augmenter le niveau global de maîtrise de l'allemand et de permettre, à terme, au plus grand nombre d'élèves d'intégrer la Section Internationale traditionnelle.
- un niveau 5ème entièrement mixte (classique + international) qui a permis d'équilibrer les effectifs par classe et de créer une dynamique intéressante.

- Abandon des mentions au collège

Quelques points de vigilance pour la rentrée prochaine: des spécialités en terminale pour lesquels les effectifs très bas en 1ère mettent question la possibilité de constituer un groupe (à partir de 5 élèves). Idem pour certaines options.

Le non cumul de latin + ELCE en collège: seule l'une de ces options sera valorisée au DNB.

Objectif: améliorer l'emploi du temps pour tous les élèves. Lutter contre la pression scolaire

C'est une rentrée qui a été sereine grâce à un excellent travail de préparation et au travail remarquable mené par Mme la Proviseure adjointe sur les Emplois du temps.

Mme la Proviseure adjointe profite de ce début d'année pour faire un rappel sur les bons usages de PRONOTE : pas de devoirs déposés après 18h le vendredi soir.

Concernant le service de la Vie Scolaire :

Quelques changements en ce début d'année :

Déjà annoncé en juin dernier, Mme Ramos a quitté l'établissement.

Il n'y a pas eu de reconduction de poste en tant qu'Assistante du CPE.

Concernant la structure du service de Vie Scolaire :

Mme Fréchard et Mme Aggoune font toujours partie de l'équipe de Vie Scolaire.

- M. Nicolas a quitté son poste d'Assistant d'Education et a intégré l'équipe de surveillance cantine.
- M. Adreazzi-Robin, a été recruté en tant qu'Assistant d'Education.
- Mme Renaud est revenue de son congés maternité.
- Mme Millot et Mme Fontaine ont eu une augmentation de leur temps de service hebdomadaire.

Mme Millot (3ème), Mme Renaud (4ème), Mme Fontaine (5ème) et Mme Fréchard (6ème) ont chacune accepté d'être en "responsabilité administrative" d'un niveau de classe au collège."

Elles sont invitées à rencontrer régulièrement le CPE et les professeurs principaux afin de croiser des informations sur les élèves. Elles assisteront aux conseils de classe du niveau choisi. Depuis début septembre il y a une redistribution de certaines tâches effectuées jusqu'à présent par Mme Ramos auprès de l'équipe des AED (Coanimation du C.V.C, implication plus marquée dans la vie scolaire des élèves, participation aux voyages pédagogiques et sorties scolaires, dans l'élaboration de projets...)

Les chantiers de l'année :

- La lutte contre le harcèlement reste une priorité,
- La lutte contre les discriminations,
- L'égalité filles-garçons,
- La lutte contre l'absentéisme,
- Mesdames Millot et Aggoune poursuivent leur implication dans l'équipe ressource du programme pHARe. Mme Fontaine va partir en stage de formation et rejoindra le dispositif.
- Information harcèlement avec les 3 classes de 6ème,

- Reconduite des ambassadeurs élèves "lutte contre le harcèlement" (recrutement actuel)
- Collaboration entre la VS et avec les infirmières pour l'organisation de campagne d'information et de formation des élèves, (par exemples PSC pour les classes de 4ème, prévention contre le tabac (6ème) information sur la nutrition...
- Reconduite du dispositif Schülerlotsen
- Organisations d'actions avec les délégués élus au CVC et au CVL.

-La question de la pause numérique sera abordée avec le CVL et sera un point important du 1er trimestre.

Les principaux temps festifs de l'année :

- Halloween
- Soirée des talents le 28/11/2025
- Le marché de Noël le 17/12/2025
- Carnaval en février
- Semaine musicale...

Bien sûr, l'accompagnement des élèves reste une priorité des missions de la Vie Scolaire.

Toute l'équipe est mobilisée au quotidien pour garantir au mieux un climat scolaire serein.

Le FSE garantira cette année encore un soutien aux familles de 20€ par élève, pour les séjours avec nuitée.

M le Proviseur remercie les collègues pour ces bilans et présente le dispositif pHARE et son protocole. Le dispositif pHARE est un programme national de lutte contre le harcèlement scolaire déployé dans tous les établissements scolaires.

Définition:

Il vise à prévenir, détecter et traiter rapidement les situations de harcèlement et de cyberharcèlement.

Il s'appuie sur une équipe ressource formée au sein de chaque établissement, capable d'accompagner les élèves et les familles.

Le dispositif inclut des actions de sensibilisation, des formations et des outils pour les élèves, personnels et parents.

Son objectif est de garantir un climat scolaire serein, fondé sur le respect et la solidarité.

Protocole:

Le protocole pHARE prévoit une prise en charge immédiate et structurée des situations signalées.

Dès qu'un cas de harcèlement est identifié, l'équipe ressource rencontre rapidement la victime pour la protéger et l'accompagner.

Les élèves auteurs sont entendus afin de mettre en place une stratégie de responsabilisation

et de réparation.

Les familles sont systématiquement associées au suivi, en lien avec la direction de l'établissement.

Un suivi régulier est assuré jusqu'à la résolution complète de la situation.

La méthode de la préoccupation partagée, intégrée au protocole pHARE, permet de traiter les situations sans stigmatiser.

Elle consiste à rencontrer individuellement les élèves auteurs présumés pour partager la préoccupation autour de la victime.

L'objectif est de susciter l'empathie, de responsabiliser chacun et d'obtenir des engagements concrets pour améliorer la situation.

Cette approche favorise une sortie de crise apaisée et durable, en complément des autres mesures du dispositif.

Elle renforce le climat de confiance et la coopération entre élèves, familles et équipe éducative.

Ce dispositif reste une priorité de l'AEFE, rappelé dans la lettre de rentrée de la DEOF. Formation se poursuit sous l'égide de l'IRF de la zone. La nouveauté de l'année est l'accessibilité du portail pHARE via le guichet des applications sur ORION. Il s'agit d'un espace de ressources et d'un outil de pilotage pour l'établissement. Il donne possibilité d'une labellisation niveau 1, 2 ou 3

Point N° 5 - Calendrier des Instances 2025/2026 :

M le Proviseur présente le calendrier des Instances (voir PJ). Ce calendrier tient compte des contraintes liées au calendrier global et de l'AEFE. M le Proviseur demande s'il y a des questions ou des remarques.

Point N° 6 - Calendrier Pédagogiques 2025/2026 :

Mme la Proviseure Adjointe présente le calendrier pédagogique 2024/2025 (voir PJ). Ce calendrier tient compte des contraintes liées au calendrier global et de l'AEFE. Elle explique que ce calendrier a été présenté en conseil pédagogique et en conseil du second degré et que les enseignants ont été associés à sa construction. Mme la Proviseure Adjointe demande s'il y a des questions ou des remarques.

Point n°7: Décisions relatives aux droits à acquitter par les familles:

M le Secrétaire général par interim présente les décisions relatives aux droits à acquitter par les familles. (voir annexe)

Résultats des votes :

- Présents : 20
- Votants : 17
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages valablement exprimés : 17
- Pour : 17
- Contre: 0
- Abstention : 0

Les décisions relatives aux droits à acquitter par les familles sont adoptées à l'unanimité.

Point N° 8 - Voyages scolaires 2025/2026:

M le Proviseur présente les projets de voyage (voir annexe). Le concours de discours a bien été annoncé et qu'il sera voté lors d'un prochain CET.

Résultats des votes :

- Présents : 20
- Votants : 17
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages valablement exprimés : 17
- Pour : 17
- Contre: 0
- Abstention : 0
-

Les projets de voyages sont adoptés à l'unanimité.

Point N° 9 - PPMS:

Rappel général PPMS: Les écoles maternelles, primaires ou élémentaires et les établissements d'enseignement du second degré peuvent être exposés à différents types de risques majeurs ou de menaces : risques majeurs d'origine naturelle (cyclone, inondation, submersion marine, séisme, mouvement de terrain, etc.), technologique (nuage toxique, explosion, radioactivité, etc.), intrusion de personnes malveillantes, attentats ou toute forme d'attaque armée, violences au sein ou aux abords de l'école ou de l'établissement.

L'État est garant de la cohérence de la sécurité civile. Chaque école ou établissement d'enseignement public du second degré doit à ce titre préparer « sa propre organisation de gestion de l'événement » (Code de la sécurité intérieure, article R. 741-1). Les autorités académiques s'assurent qu'ils soient dotés d'un plan particulier de mise en sûreté (PPMS), qui décrit la conduite à tenir face à ces risques et menaces.

Le PPMS risques majeurs et le PPMS attentat-intrusion sont fusionnés dans un même document intitulé Plan particulier de mise en sûreté (PPMS), qui comprend trois parties :

- Partie 1 : description de l'école ou de l'établissement ;
- Partie 2 : organisation interne de l'école ou de l'établissement et conduites à tenir face aux menaces et risques majeurs ;
- Partie 3 (optionnelle) : outils au bénéfice des directeurs d'école et des chefs d'établissement

L'exercice permet la vérification des mesures définies par le PPMS et, avec le retour d'expérience, il est primordial pour l'apprentissage par les élèves et personnels des conduites à tenir.

Le directeur d'école ou le chef d'établissement réalise au moins deux exercices PPMS distincts des exercices incendie chaque année (l'un en septembre-octobre, l'autre avant les vacances d'hiver).

L'exercice doit se dérouler sans effet de surprise et sans mise en scène exagérément réaliste. L'utilisation d'arme factice est proscrite, notamment lors des exercices « menaces ». Une attention particulière est portée aux élèves en situation de handicap et aux élèves fragiles, notamment aux titulaires d'un projet d'accueil personnalisé.

Les exercices successifs varient les scénarios (risques majeurs naturels, technologiques, menaces) afin de tester l'ensemble des postures. Ces exercices associent autant que possible les collectivités territoriales, les responsables de l'accueil périscolaire, la sécurité civile (service d'incendie et de secours, association de sécurité civile, etc.) et les forces de sécurité intérieure, qui participeront également au retour d'expérience et, dans tous les cas, sont prévenus de la tenue des exercices. Les membres de la communauté éducative sont également prévenus en amont.

Le PPMS est actualisé régulièrement lorsque cela est nécessaire par le directeur d'école en ce qui concerne les écoles, ou par le chef d'établissement en ce qui concerne les collèges et les lycées. Cette actualisation s'appuie notamment sur les retours d'expérience réalisés après la mise en œuvre réelle ou simulée du PPMS et du déploiement éventuel de moyens de protection. Tous les membres de la communauté éducative y sont représentés et sont invités à formuler des propositions d'amélioration le cas échéant.

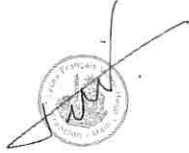
M le Proviseur annonce qu'un PPMS attentat intrusion aura lieu le vendredi 10 octobre. Les autorités allemandes commencent juste à mettre en place des dispositifs liés aux situations de crise: Handeln in Krisensituationen: Datenblatt der Schulen für die Polizei.

Point N° 10 - Questions diverses à présenter au secrétariat de direction par mail ou par courrier au plus tard 48 heures avant le conseil d'administration.

III - Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 18h 30.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes

A circular official stamp is partially visible, featuring a central emblem and text around the perimeter. A handwritten signature is written over the stamp.

M le Provisur

Le Président

A circular official stamp is partially visible, featuring a central emblem and text around the perimeter. A handwritten signature is written over the stamp.

M. le Provisur